

# Coronavirus et mesures de confinement

## Synthèse des mesures d'aide aux Professions libérales et travailleurs indépendants.

[www.cnpl.org](http://www.cnpl.org)

Cette synthèse est présentée en 6 chapitres :

### **1 – Les mesures sanitaires**

Les deux documents nécessaires pour circuler sont disponibles :

- > l'attestation individuelle, à [télécharger](#) ou à reproduire sur papier libre ;
- > l'attestation de l'employeur,

### **2 – Les mesures concernant les cotisations sociales**

L'échéance mensuelle du 20 mars ne sera pas prélevée. Dans l'attente de mesures à venir, le montant de cette échéance sera lissé sur les échéances ultérieures (avril à décembre)

### **3 – Les mesures concernant les échéances fiscales**

- > Modulation des taux
- > Report de paiement Pour les contrats de mensualisation pour le paiement du CFE ou de la taxe foncière, il est possible de le suspendre sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

### **4 – Les mesures d'aides économiques ou de report d'échéance**

Les mesures de soutien au cas par cas destinées aux professionnels libéraux qui rencontreraient des difficultés sérieuses

### **5 – Les mesures exceptionnelles de garde d'enfants**

La fermeture des établissements d'accueil et des écoles donne lieu à une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'assurance maladie.

### **6 – Les mesures d'aides spécifiques**

Les représentants à la Sécurité Sociale des Indépendants ont obtenu la mise en œuvre spécifique d'une action sanitaire et sociale pour accompagner les travailleurs indépendants professionnels libéraux.

**Provence-Alpes-Côte d'Azur :**  
[paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr)  
04 86 67 32 86